



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
Service Gestion des carrières, des paies et  
SIRH

**ARRÊTE PORTANT ÉTABLISSEMENT DE  
LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS  
AU GRADE D'ASSISTANT DE  
CONSERVATION DU PATRIMOINE ET  
DES BIBLIOTHÈQUES  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

VU la session du 22 mars 2021 relative aux lignes directrices de gestion pour la période 2021 à 2026,

VU la session du 21 mars 2022 relative à l'ajustement des lignes directrices de gestion pour la période 2022 à 2026 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques par voie de promotion interne est établie comme suit au titre de l'année 2024 :

Voie d'accès	Fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude	Date de 1 <sup>ère</sup> inscription
Au choix	TONNELIER Bertrand	01/11/2024

**ARTICLE 2** : La présidente certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site du Département. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : Monsieur le directeur général des services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Catherine BOURSIER  
2024.10.25 12:55:58 +0200  
Ref:7405806-11107328-1-D  
Signature numérique  
Par absence et par délégation,  
Vice-Présidente, déléguée à  
l'Autonomie

Catherine BOURSIER

**DESTINATAIRES :**

- Madame le payeur départemental
- Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur le président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle